Avis public du scrutin référendaire

Vote par correspondance

Municipalité
FRAMPTON

Scrutin du
26 (année) | 12 (mois) | 20 (jour)

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné aux personnes inscrites sur la liste référendaire de la municipalité ou du secteur concerné que :

1. un scrutin est nécessaire à la suite de l'adoption :

☑ du règlement;

☐ de la résolution;

☐ de l'ordonnance;

Pour consultation : 107, rue Sainte-Anne, Frampton
Endroit
Dates : Du lundi au jeudi
Heures : 9 h à 12 h et 13 h à 16 h

numéro : R2026-09 ;

titre : Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 1 702 278,22$ pour les travaux de rénovation, de transformation et d'aménagement d'une salle communautaire ;

objet : Rénovation, transformation et aménagement d'une salle communautaire ;

date de l'adoption : 21 septembre 2026 ;

montant et emploi projeté des sommes de l'emprunt (le cas échéant) : 1 702 278,22$.

2. la question référendaire est la suivante :

Approuvez-vous le règlement #R2026-09 décrétant une dépense et un emprunt de 1 702 278,22$ pour les travaux de rénovation, de transformation et d'aménagement d'une salle communautaire ?

3. le scrutin concerne :

☑ l'ensemble de la municipalité;

☐ un secteur de la municipalité; (croquis facultatif)

Description sommaire du périmètre du secteur concerné (en plus ou au lieu du croquis)

4. un vote par anticipation, le cas échéant, sera tenu de 12 h à 20 h au(x) endroit(s) et à la (aux) date(s) ci-dessous indiqués :

1er jour : endroit 141, rue Principale, Frampton
date 13 décembre 2026
section de vote (nos) 1 à 4

2e jour (s'il y a lieu) : endroit
date
section de vote (nos) à

SRC-41 (09-06)
Loi sur les élections et les référendums
dans les municipalités, articles 572, 582.1 et 659.4

5. les bureaux de vote le jour du scrutin seront ouverts le 2026 (année) 12 (mois) 20 (jour) de 10 h à 20 h aux endroits suivants :

endroit	141, rue Principale, Frampton	endroit	
section de vote (nos)	1 à 4	section de vote (nos)	à
endroit		endroit	
section de vote (nos)	à	section de vote (nos)	à

6. certaines particularités s'appliquent au vote par correspondance :

- le bulletin de vote doit être reçu au bureau du greffier ou greffier-trésorier au plus tard à 16 h 30 le deuxième jour précédant celui fixé pour le scrutin, soit le : 2026 (année) 12 (mois) 18 (jour) ;
- Les personnes habiles à voter pouvant voter par correspondance qui n'auront pas reçu le bulletin de vote pourront communiquer avec le greffier, le greffier-trésorier ou son adjoint afin de savoir comment l'obtenir aux coordonnées ci-dessous :

Greffier ou greffier-trésorier	Adjoint
Adresse : 107, rue Sainte-Anne	Adresse : 107, rue Sainte-Anne
Frampton (Québec) G0R 1M0	Frampton (Québec) G0R 1M0
Numéro de téléphone : (418) 479-5363 # 203	Numéro de téléphone : (418) 479-5363 # 202

7. le recensement des votes sera effectué au lieu, à la date et à l'heure suivants :

endroit : 141, rue Principale, Frampton
date : 20 décembre 2026
heure : 20 h 01

Signature

Donné à Frampton (Municipalité), le 2026 (année) 11 (mois) 06 (jour)

Greffier ou greffier-trésorier